

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage propose un aperçu complet des règles du droit international humanitaire, soit la branche du droit international ayant pour objet d'encadrer les situations de conflit armé. « *Silent leges inter arma* » (quand les armes parlent, les lois se taisent), affirme l'adage. Si la guerre et le droit peuvent ainsi, à première vue, sembler correspondre à des réalités étrangères voire antinomiques, le droit international humanitaire s'efforce de veiller à ce que les « nécessités de la guerre » ne puissent permettre aux belligérants de faire fi d'un minimum d'humanité. Les règles qui le composent – qui visent principalement à protéger les personnes au pouvoir de l'ennemi et à encadrer la conduite des hostilités – sont nombreuses, complexes et, il faut bien l'écrire, dans certains cas désuètes eu égard aux réalités conflictuelles contemporaines. On sait combien leur respect sur le terrain peut s'avérer incertain, tout comme l'est la perspective de voir certaines réponses apportées en cas de violation. L'ouvrage, qui est notamment destiné à servir de support à l'enseignement du droit international humanitaire à l'Université de Liège, mais dont ses auteure et auteur espèrent qu'il pourra intéresser un public bien plus large, tente d'appréhender ces enjeux dans une perspective à la fois accessible et complète.

Cet ouvrage est le fruit d'un long travail de collaboration. À l'automne 2005, Fleur Collienne, Vincent Guerra et Gaëlle Jullien, alors assistantes et assistant à la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'Université de Liège, envisageaient d'y mettre sur pied un projet « droit international humanitaire ». Avec le concours financier du Fonds Simone David-Constant, la contribution experte de Frédéric Casier (Croix-Rouge de Belgique) et le soutien académique continu du Professeur Patrick Wautelet, le projet a pu voir le jour et être pérennisé. Au fil des années, l'équipe pédagogique s'est étendue : Pauline Helinck, Isaline Wittorski, Marine Wéry puis Christophe Deprez ont progressivement succédé aux initiateurs du projet. Celui-ci relève désormais des activités du service de droit international public de la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'Université de Liège, auquel Louna Monaco et Lola Lippert, notamment, sont attachées. Le développement du droit international humanitaire à Liège a par ailleurs pu continuer à compter sur le soutien de la Croix-Rouge de Belgique, où Frédéric Casier a été rejoint, successivement, par Julie Latour puis Léa Saussez.

Au fur et à mesure des années, des notes ont été rédigées, puis progressivement enrichies, pour couvrir certains volets de la matière. Un premier effort substantiel de coordination a été entrepris par Fleur Collienne

et Isaline Wittorski, qui a abouti à la publication, à partir de l'année académique 2013-2014, de deux volumes de notes de cours provisoires aux Presses Universitaires de Liège. À partir du printemps 2024, Louna Monaco et Christophe Deprez se sont lancés, avec l'aide de Lola Lippert, dans une entreprise de restructuration, d'extension, de révision approfondie et de référencement systématique de cet outil. Le présent ouvrage en est le fruit. Les deux principaux auteur et auteure sont seuls responsables de son contenu. Les collaboratrices et collaborateurs ont facilité sa construction en leur capacité individuelle ou dans le cadre d'anciennes activités professionnelles ; les positions exprimées dans l'ouvrage n'engagent pas leurs employeurs actuels.

L'ambition de cet ouvrage est de proposer un décodage rigoureux et complet des principales règles du droit international humanitaire. L'approche est structurée en six titres. Le premier s'attache à introduire la matière et à clarifier son positionnement dans l'ordre juridique international, en regard d'autres branches du droit international voisines en particulier. Le deuxième s'attèle à préciser à quoi, quand, où et à qui s'applique le droit international humanitaire, c'est-à-dire à délimiter les frontières de son domaine d'application matériel, temporel, géographique et personnel. Les titres III et IV sont consacrés à l'examen des principales règles de fond de la matière, soit celles qui encadrent, respectivement, la protection due aux personnes tombées au pouvoir de l'ennemi et les méthodes et moyens susceptibles d'être déployés dans le cadre de la conduite des hostilités. Le titre V décrit les principaux mécanismes de mise en œuvre du droit international humanitaire, c'est-à-dire les outils et mesures qui sont destinés à favoriser sa bonne application. Enfin, le titre VI examine les responsabilités et autres réponses susceptibles d'être apportées en cas de violation du droit international humanitaire. Puisque la matière est ample et l'exhaustivité résolument impossible, le lecteur averti pourra trouver, dans les nombreuses références proposées en notes de bas de page, ainsi que dans la bibliographie sélective reprise en fin d'ouvrage, un point de départ commode pour l'examen approfondi de questions plus avancées.

Christophe DEPREZ et Louna MONACO
Liège, mai 2025